

FFCT Ligue de Bretagne - CCP56
Rencontre de LOUDEAC le 28 octobre 2006

Synthèse de l'atelier 1 :

Charte cyclable FFCT :

Mise en œuvre des recommandations pour les itinéraires cyclables (référence à un ouvrage technique - très utilisé - du CERTU)

Maîtrise d'ouvrage et consultation des usagers

- 1^{ère} partie : Charte cyclable

C'est un document de référence élaboré par la commission sécurité de la Fédération. Le réclamer soit au président de club, soit au comité départemental ou encore à la Ligue.

Pratique cycliste dans notre pays :

- les cyclistes qui font de la promenade,
- le vélo utilitaire,
- les sportifs,
- les itinérants.

L'insécurité ou le sentiment d'insécurité n'incite pas les gens à faire du vélo.

Il est désormais nécessaire que toutes les études de voirie prennent en compte la dimension cyclable. D'où notre nécessaire implication auprès des décideurs, élus, et auprès des techniciens.

Manque souvent de signalétique pour les cyclistes.

On n'a pas le droit d'aménager sans prendre en compte **TOUS** les usagers de la route.

Nous devons aller vers les décideurs, qui sont souvent les politiques, pour jouer un rôle de relais -experts-utilisateurs du domaine cyclable- vis à vis d'eux.

Prendre en compte le déplacement des jeunes qui vont à l'école et s'appuyer sur les associations de parents d'élèves pour faire évoluer les choses auprès des autorités locales.

Le problème des bordures, souvent trop hautes, est soulevé car il n'y a plus d'échappatoire pour les cyclistes.

Prendre en compte les schémas cyclables des communes, des départements.

Il faut que les aménagements cyclables prennent en compte toutes les pratiques et pas seulement les nôtres.

L'atelier a évoqué également la méconnaissance du code de la route : les panneaux mais aussi les entrées et sorties de giratoire. Dans ce domaine et dans d'autres, la charte cyclable de la FFCT donne beaucoup de réponses à nos questions.

L'atelier a passé en revue quelques articles de loi et différents types d'aménagement cyclables avec les largeurs recommandées par le CERTU.

- **Mieux connaître les cyclistes :**

- 4 millions d'entre eux le font régulièrement chaque semaine. Les cyclotouristes et les cycloportifs sont les catégories les plus exposées.

- **Vélo et partage de l'espace :**

- Le vélo est le sport français le plus pratiqué avec la marche et la natation et c'est le deuxième mode de déplacement après la voiture en milieu rural.

- Il faut donc que LE VELO soit de tous les projets.

- 2^{ème} partie: **Maîtrise d'ouvrage**

Elément important du point de vue de la continuité et de la cohérence des itinéraires.

Un itinéraire est un chemin à suivre pour aller d'un point à un autre.

Il doit exister une cohérence entre les itinéraires cyclables réalisés et les orientations du plan de déplacement urbains (PDU, document obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants).

La maîtrise d'ouvrage devrait prévoir un aménagement pour les cyclistes (suivre les enquêtes d'utilité publique).

La consultation des usagers est indispensable.

Des documents ont été montrés sur les :

- bandes cyclables,
- bandes dérasées multifonctionnelles,
- pistes cyclables,
- giratoires,
- Voies vertes et véloroutes,
- Ouvrage et franchissement.

Nous devons nous adresser aux bons interlocuteurs, souvent au niveau de la commune (services techniques). Il existe un réseau d'agences techniques départementales au niveau de la DDE - Conseil général, ne pas hésiter à aller les consulter.

Synthèse de l'atelier 2 :

Les schémas cyclables au niveau local et départemental La cohérence et la continuité des aménagements cyclables

But

Le cyclotouriste est un usager vulnérable de la route. Il est particulièrement sensible à la qualité des aménagements routiers et à la prise en compte des besoins des cyclistes.

La Ligue de Bretagne FFCT souhaite rassembler les bonnes volontés "motivées" pour encourager l'intervention des clubs et pratiquants auprès des élus et techniciens en charge des réseaux routier et cyclable. Mettre en place leur formation pour des interventions de qualité.

Déroulement de l'atelier :

Les participants ont tour à tour abordé les sujets suivants :

Les projets nouveaux doivent, systématiquement, intégrer des aménagements destinés aux cyclistes dès lors qu'ils se situent en milieu urbain ou périurbain. Toutes les interactions avec les itinéraires susceptibles d'être empruntés par les cyclistes doivent ainsi être analysées dès la phase amont des projets (A.P.S.) et des solutions adaptées doivent être proposées (franchissements sécurisés, rabattement, jalonnement ...),

Tour à tour l'atelier a étudié: la mise en œuvre d'une politique cyclable, la Charte Cyclable, le principe de mise en œuvre d'un réseau cyclable, son objectif, ses composants, son financement, les objectifs de la FFCT Bretagne dans ce domaine, les lois (loi sur l'Air notamment -(LAURE)), les recommandations pour les itinéraires cyclables, les PDU, PLU, véloroutes et voies vertes, les schémas cyclables, plans de déplacements doux, plans vélos départementaux.

Les aménagements cyclables s'inscrivent dans une politique globale en matière de déplacements. Des textes de loi ainsi qu'une charte cyclable existent pour que les élus prennent en compte la spécificité de notre pratique mais les décrets d'application n'ont jamais été édités. De plus, ces textes sont des recommandations et pas des obligations.

La FFCT désire collaborer avec les élus et les techniciens afin que les usagers et les créateurs de réseaux réalisent et effectuent l'entretien des routes et voies praticables - en sécurité - pour les vélos.

Nous devons favoriser le dialogue avec les personnes qualifiées, assister aux études, se rendre indispensable en tant qu'**experts-utilisateurs du domaine cyclable** pour apporter nos compétences. A l'exemple du Groupe de travail départemental créé dans le Morbihan fin 2003. Les pouvoirs publics souhaitent réduire l'usage de la voiture, les fédérations et les clubs doivent suivre et profiter de ce mouvement pour faire valoir leurs droits à une pratique à moindres risques.

Les usagers doivent progressivement imposer la place des cyclistes dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui remplacent les Plans d'Occupation des Sols (POS).

Certains conseils généraux possèdent un Mr ou Mme VELO, la FFCT souhaite leur recrutement dans chaque conseil général de Bretagne (le Morbihan a décidé ce recrutement). Il faut également se rapprocher des "relais vélo" dans les DDE.

Plusieurs concepts existent pour optimiser la place des cyclistes et diminuer les risques de la cohabitation véhicules à moteur/vélos :

- mixité zone 30,
 - zone piétonne,
 - bande dérasée,
- site propres : voies vertes,
- séparation : bandes cyclables,
 - pistes cyclables,
 - voie de bus.

La documentation existante pour la création d'aménagements sécurisés est la suivante :

- charte cyclable,
- livre des aménagements dangereux,
- unité sécurité de la FFCT,
- recommandation pour les itinéraires cyclables.

Toutefois, s'il est bon de créer des aménagements sécurisés, il faut assurer leur continuité mais aussi leur fléchage (jalonnement).

En France nous avons un comité de promotion du vélo composé de :

- FFCT - FFC,
- Fubicy,
- Clubs des villes cyclables,
- Associations des départements cyclables.

La FFCT doit s'allier avec d'autres fédérations pour faire évoluer la sécurité des déplacements à vélo.

Etre bien informés, être capables d'intervenir ne nous dispensent pas d'être exemplaires quant il s'agit de respecter le code de la route.